

Cégeps : urgence de négocier !

À retenir

Les syndicats des fédérations de la CSN qui représentent des membres dans les cégeps (FNEEQ, FEESP et FP) unissent leurs forces dans le cadre d'une campagne commune

À faire

Participer à la grande manifestation nationale du Front commun du 23 septembre à Montréal

[Lien vers l'évènement Facebook](#)

À lire

Négociation dans les cégeps : N'attendons pas que les cégeps coulent !

[Pour lire le communiqué](#)

Pour la négociation 2023, les syndicats des fédérations de la CSN qui représentent des membres dans les cégeps (la FNEEQ, FEESP et la FP) unissent leurs forces dans le cadre d'une campagne commune.

Les assemblées communes d'information sont organisées afin de permettre aux membres d'en apprendre davantage sur les enjeux de négociation des diverses catégories de personnel et d'accroître la solidarité intersyndicale au début d'un automne qui s'annonce chaud.

Employé-es de soutien des cégeps

Pour une grande partie des propositions qui composent le cahier de négociation du Secteur soutien cégeps FEESP-CSN, la réponse de l'employeur se résume à « non » ou à « on n'a pas d'ouverture ». Pourquoi ? Car, selon la partie patronale, nos solutions entraîneraient de la « lourdeur administrative » et un « manque de flexibilité ». En raison de cette attitude, les employé-es de soutien des cégeps n'ont enregistré aucune avancée depuis le début de la négociation. Pourtant, les solutions soumises par le comité de négociation permettraient de réellement surmonter les problèmes vécus par les différentes classes d'emploi et les défis de recrutement et de rétention du réseau collégial. De surcroît, plusieurs demandes patronales sont en fait des reculs pour les conditions de travail des employé-es de soutien des cégeps. En voici quelques exemples.

L'employeur veut augmenter la précarité des employé-es de soutien en permettant la création de plus de postes à temps partiel sur une base annuelle. Il souhaite également retirer les assurances et le droit aux congés de maladie pour les personnes salariées occasionnelles ! Il cherche à faciliter le maintien de personnes dans des postes temporaires en éliminant la limite de trois ans pour les projets spécifiques dont les activités sont financées par des fonds extérieurs. Cela aurait pour effet de maintenir les personnes dans des postes temporaires plutôt que de favoriser la création de postes réguliers. Autre recul, actuellement, les directions peuvent modifier les horaires des employé-es de soutien à deux moments dans l'année, soit avant le début de chaque session. Pendant la session, l'accord de la personne salariée est nécessaire. Or, la partie patronale tente de contourner le temps supplémentaire en retirant la notion de « session » dans la convention collective, ce qui lui permettrait de modifier unilatéralement les horaires de travail à n'importe quel moment de l'année. Et, finalement, l'employeur veut compliquer la conciliation travail-famille-vie personnelle en limitant davantage l'accès aux congés sans traitement et aux programmes de réduction volontaire de temps de travail (PVRTT).

Professeur-es de cégep

Au collégial, il s'avère évident que la précarité constitue un obstacle majeur à l'attraction et à la rétention du personnel enseignant. Autour de 40 % de celui-ci n'a pas de sécurité d'emploi et cet état de fait perdure. Il n'est pas rare de rencontrer des profs qui sont à statut précaire depuis près d'une décennie et qui vont le demeurer encore plusieurs années. Comment un cégep peut-il espérer embaucher et garder à son emploi de nouvelles personnes enseignantes quand il ne peut même pas leur garantir un revenu stable ? Le gouvernement se plaint de la pénurie de main-d'œuvre, alors que ses propres politiques ont créé cette situation. Pourtant, plusieurs solutions ont été mises de l'avant dans le cadre de cette négociation pour lutter contre la précarité. Réduire cette dernière passe, entre autres choses, par l'amélioration des modalités d'ouverture de postes et d'atteinte d'une charge à temps complet, de même que par celle des dispositions relatives à l'engagement de l'enseignante non permanente ou de l'enseignant non permanent. Toutefois, la partie patronale semble montrer peu de réceptivité à nos propositions. En fait, elle ne saisit apparemment pas les impacts délétères de l'absence de sécurité d'emploi, lesquels se font sentir tant sur la santé du personnel enseignant non permanent que sur toute l'organisation du travail. Ce



n'est qu'en faisant preuve de ténacité à la table de négociation que nous pourrions faire comprendre à nos vis-à-vis qu'il existe un très fort lien entre précarité et pénurie de main-d'œuvre, et il faudra nous mobiliser massivement pour les convaincre de l'importance de régler ce problème.

Professionnel-les des cégeps

Du côté des professionnel-les des cégeps, le gouvernement ne semble pas saisir davantage l'urgence d'agir. Après treize (13) séances de négociation étalées sur sept (7) mois, aucune avancée significative n'a eu lieu à la table de négociation. La partie patronale dit vouloir accélérer le rythme des travaux, mais elle demeure fermée sur la plupart de nos demandes qui sont porteuses de solutions.

Par exemple, alors que cela représente un enjeu majeur pour les professionnel·les des cégeps, le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) refuse d'intégrer à notre convention collective des dispositions qui permettraient de lutter concrètement contre la surcharge de travail. Elle n'offre que des informations partielles sur ses offres dont certaines annoncent des reculs importants, en contraignant par exemple les professionnel·les à travailler les soirs et fins de semaine. Elle invoque également le manque criant de personnel pour limiter l'accès au PVRTT.

Nous pensons au contraire que seule une amélioration significative des conditions de travail permettra d'attirer et de retenir les professionnel·les dans le réseau collégial public, à long terme.

L'intensification de la mobilisation depuis le printemps a permis de créer du mouvement à la table, mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Le comité de négociation évalue que nous devons passer à la vitesse supérieure. Seule l'intensification des moyens de pression permettra de faire les avancées nécessaires pour le personnel professionnel des cégeps.

